



L'expert **SOS «eCALL»**

Le système d'alerte automatique eCall est obligatoire depuis le 31 mars. Quels sont les véhicules concernés?

Les voitures de tourisme et utilitaires légers homologués après le 31 mars 2018. L'ordonnance de l'UE ne fixe pas de délai pour la mise en circulation de voitures neuves sans eCall. Parallèlement au renforcement prochain des normes anti-pollution, SOS eCall deviendra obligatoire pour toutes les voitures neuves à partir du 1er janvier 2021.

Quel est l'objectif de cette mesure décidée par l'UE et reprise par la Suisse?

Il s'agit de sauver des vies. En cas de collision, notamment quand les airbags sont déployés, des informations comme l'heure et le lieu de l'accident, la motorisation du véhicule ou le nombre d'occupants ayant bouclé leur ceinture sont transmises automatiquement au 112, le numéro d'appel d'urgence international. Une liaison vocale est en outre établie. Les équipes de secours sont ainsi mieux informées et plus rapidement sur place.

L'appel d'urgence peut-il aussi être activé manuellement?

Oui. Même si le véhicule n'est pas endommagé, il suffit d'appuyer sur le bouton SOS.

Qui reçoit les appels?

Les appels effectués au moyen de la touche SOS – pannes, problèmes médicaux – sont traités dans la langue appropriée, par une centrale téléphonique qui organise les secours en fonction des besoins.

Devra-t-on s'équiper d'un dispositif eCall après coup?

Non. Il serait difficile de concevoir un système intermarques ayant les mêmes fonctionnalités.

Mais sera-t-il néanmoins possible de le faire?

Il existe des capteurs qui se branchent par exemple sur l'allume-cigare, mais ils ne saisissent pas la nature des événements avec la même fiabilité que les équipements d'origine. Ils fonctionnent souvent grâce à une application sur smartphone, via la centrale d'appels de l'opérateur. L'important, c'est que les appels d'urgence soient traités rapidement et de manière appropriée.



Cela étant, le service eCall constitue-t-il une menace pour la sphère privée des automobilistes?

Les capteurs pourraient être utilisés pour le suivi des itinéraires empruntés ou la perception des péages. Mais les appels d'urgence avec transmission de données ne sont émis qu'en cas d'accident.

Quels sont les équipements d'une voiture qui collectent des données?

Notamment les équipements de confort commandés via une application sur smartphone. Les systèmes numériques d'inspection et d'entretien donnent souvent aussi des informations sur l'utilisation du véhicule. Le TCS exige donc de la transparence, une concurrence loyale et aussi que la maîtrise des données incombe au propriétaire du véhicule.

L'APPLI DÉDIÉE

Depuis 2012, les membres du TCS peuvent effectuer des appels d'urgence géolocalisés (assistance en cas de panne/accident) grâce à l'application dédiée. Cette dernière est gratuite et utilisable partout, y compris à ski ou en randonnée. En Suisse, la localisation est transmise automatiquement avec l'appel d'urgence. Le TCS recommande en tout cas de placer la fiche de secours dans la voiture. Les données qu'elle contient permettent souvent une prise en charge plus rapide, notamment si une désincarcération est nécessaire.

fichedesecours.ch



ERICH SCHWIZER

Fonction:
expert conseil en mobilité

Profession:
ingénieur automobile

Age:
55 ans

Contact:
tcs.ch/expert